



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° 30 du 27/07/2023 parue au BOESR n° 30 du 27/07/2023, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2024 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 24/11/2023 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 222, en Gestion et informatique, de la composante IUT DE NANTES est mise en place au titre du recrutement 2024 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	CHARRIAU	VERONIQUE	AGREGE	H0422
M.	DELAHAYE	BENOIT	MCF	27
M.	FAUCOU	SEBASTIEN	MCF	27
M.	LANOIX	ARNAUD	MCF	27
Mme	QUINIOU	SOLENE	MCF	27

Article 3 : Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° 30 du 27/07/2023 parue au BOESR n° 30 du 27/07/2023, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2024 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 24/11/2023 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 224, en Génie mécanique - mécanique, de la composante IUT DE NANTES est mise en place au titre du recrutement 2024 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	ATHOUEL	LAURENCE	MCF	33
M.	BEREAUX	YVES	MCF	62
M.	COTTINEAU	SAMUEL	AGREGE	14
Mme	GAUTIER	FLORENCE	CERTIFIE	H0422
M.	MARIET	JEAN-MICHEL	AGREGE	NC

Article 3 : Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° 30 du 27/07/2023 parue au BOESR n° 30 du 27/07/2023, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2024 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 24/11/2023 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 225, en Economie et gestion, de la composante IUT SAINT NAZAIRE est mise en place au titre du recrutement 2024 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BOSTEL-DEJAX	NATHALIE	PR	61
M.	DELAVAUT	BORIS	AGREGE	H8052
M.	LANCIEN	JEAN-MICHEL	AGREGE	H8010
Mme	LEFAVRAIS	SYLVIE	CERTIFIE	H0422
Mme	LYONNET	BARBARA	MCF	6

Article 3 : Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° 30 du 27/07/2023 parue au BOESR n° 30 du 27/07/2023, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2024 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 24/11/2023 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 226, en Eco-gest option commerce et vente, de la composante IUT St NAZAIRE est mise en place au titre du recrutement 2024 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BALCI	ROSE	AGREGE	H1300
M.	FEDELE-BENOIT	ANTONY	CERTIFIE	H8052
M.	FORTIN	GWENOLE	MCF	71
Mme	GUGUEN-GICQUEL	INES	MCF	6
Mme	JACOB	CELINE	MCF	6
M.	LOUIS	DIDIER	MCF	6

Article 3 : Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° 30 du 27/07/2023 parue au BOESR n° 30 du 27/07/2023, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2024 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 24/11/2023 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 227, en Sciences de la vie et de la terre, de la composante IUT LA ROCHE SUR YON est mise en place au titre du recrutement 2024 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	BOU	DIDIER	CERTIFIE	H1600
Mme	BOU	MYRIAM	AGREGE	H1600
M.	GRIPON	NICOLAS	AGREGE	H1600
M.	JOUANNEAU	SULIVAN	MCF	62
Mme	PELISSIER	JESSICA	CERTIFIE	H1510

Article 3 : Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.



MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

LA PRESIDENTE DE NANTES UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° 30 du 27/07/2023 parue au BOESR n° 30 du 27/07/2023, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2024;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/10/2023 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 228, en Education physique et sportive, de la composante UFR STAPS est mise en place au titre du recrutement 2024 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	BELLARD	STEPHANE	AGREGE	H1900
Mme	BERGHEAU	JULIE	AGREGE	H1900
M.	COUEDEL	AURELIEN	AGREGE	H1900
Mme	DE MULLENHEIM ROSENB	ANNE-LAURE	AGREGE	H1900
Mme	ENDRESS	PAULINE	AGREGE	H1900
M.	GADE	JEAN	AGREGE	H1900

M.	JUBEAU	MARC	PR	74
M.	LACOURPAILLE	LILIAN	MCF	74
M.	MAHE	YVAIN	AGREGE	H1900
Mme	PARIS	ANNABELLE	AGREGE	H1900

Article 3 : Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.